

JUSTIFICATIONS DE LA DEMANDE DE RESTRICTION

Le Lac-Sergent est un lac de tête ayant une superficie de 2.11 km² alimenté par une douzaine de tributaires. La présence du myriophylle à épi y a été signalée depuis 1991 et y progresse de façon constante,

En 2018, la ville de Lac-Sergent a mis en place une table de concertation regroupant l'ensemble des intervenants du milieu. Après 1 an de travail et d'analyse des diverses études complétées au cours des 10 dernières années, l'équipe composée de citoyens et d'élus encadrés par les professionnels de l'organisme du bassin versant a présenté un plan directeur de l'eau pour l'ensemble du bassin versant dont une des 3 priorités est l'amélioration de l'écosystème. (DOC25 Plan directeur de l'eau) Afin de mettre en œuvre les actions identifiées dans le plan directeur de l'eau, la ville a créé un fond de réserve financé par une contribution annuelle de l'ensemble des propriétaires afin d'assurer la réalisation et le soutien à long terme des actions identifiées du PDE.

En 2019, parmi les actions effectuées on note:

- Des ateliers de formation et de sensibilisation des citoyens sur la protection du milieu
- La caractérisation du fond marin du lac
- L'obtention d'un CA du min de l'environnement et de la faune pour le contrôle du myriophylle
- La mise en place d'une station de lavage pour les embarcations
- Une étude pour le contrôle des eaux de surface du réseau routier et plan de réalisation
- une meilleure identification de la zone de protection des rives
- La publication et distribution d'un guide des bonnes pratiques environnementales pour les citoyens
- Le renforcement du code d'éthique pour les bonnes pratiques à la navigation
- La mise en place d'une patrouille nautique

Le rapport de caractérisation déposé en 2021 (DOC1 Rapport de caractérisation des herbiers aquatiques-Lac-Sergent) indiquait que La superficie totale d'herbiers aquatiques délimités au lac Sergent est de 1,56 km² (1 562 808 m²), soit plus ou moins 74 % de la superficie du lac. De ce nombre la superficie d'herbiers dont le myriophylle est présent est de 374 317 m² (0,37 km²). Cette espèce est donc présente dans 17,7% de la superficie du lac Sergent

Le facteur le plus important pour la propagation de cette plante exotique envahissante est la navigation des embarcations qui contribuent à la dispersion du myriophylle à épis. L'accroissement de cette plante compromet certaines activités récréatives, contribue à la colonisation du réseau hydrographique en aval, et augmente la concentration de phosphore par la forte densité des colonies. Le myriophylle à épi influence certains paramètres physico-chimiques du lac et provoque l'anoxie du lac en utilisant l'oxygène pour sa croissance. Une autre conséquence potentielle est l'appauvrissement de la biodiversité causé par l'envahissement du myriophylle à épi qui est favorisé par la faible profondeur du lac.

Depuis 2019 la Ville dispose d'un certificat du ministère de l'environnement et des changements climatiques (MELCC) afin de contrôler et de lutter contre l'expansion du myriophylle à épi par le bâchage et l'arrachage de la plante dans les secteurs où elle est présente.

La plante est localisée dans les secteurs peu profonds (jusqu'à 2 m de profondeur) et la circulation des bateaux dans les herbiers existants constitue le principal facteur de propagation. De plus les embarcations de type wakeboat à ballast de par la profondeur du sillage qu'il provoque augmentent de façon importante la fragmentation de la plante et viennent affecter les bâches mises en place pour le contrôle de celle-ci.

Malgré la sensibilisation et les mesures mises en place, certains navigateurs refusent de respecter le code de navigation et les bouées mises en place ce qui affecte l'efficacité des mesures de contrôles de la plante qui sont déployées.

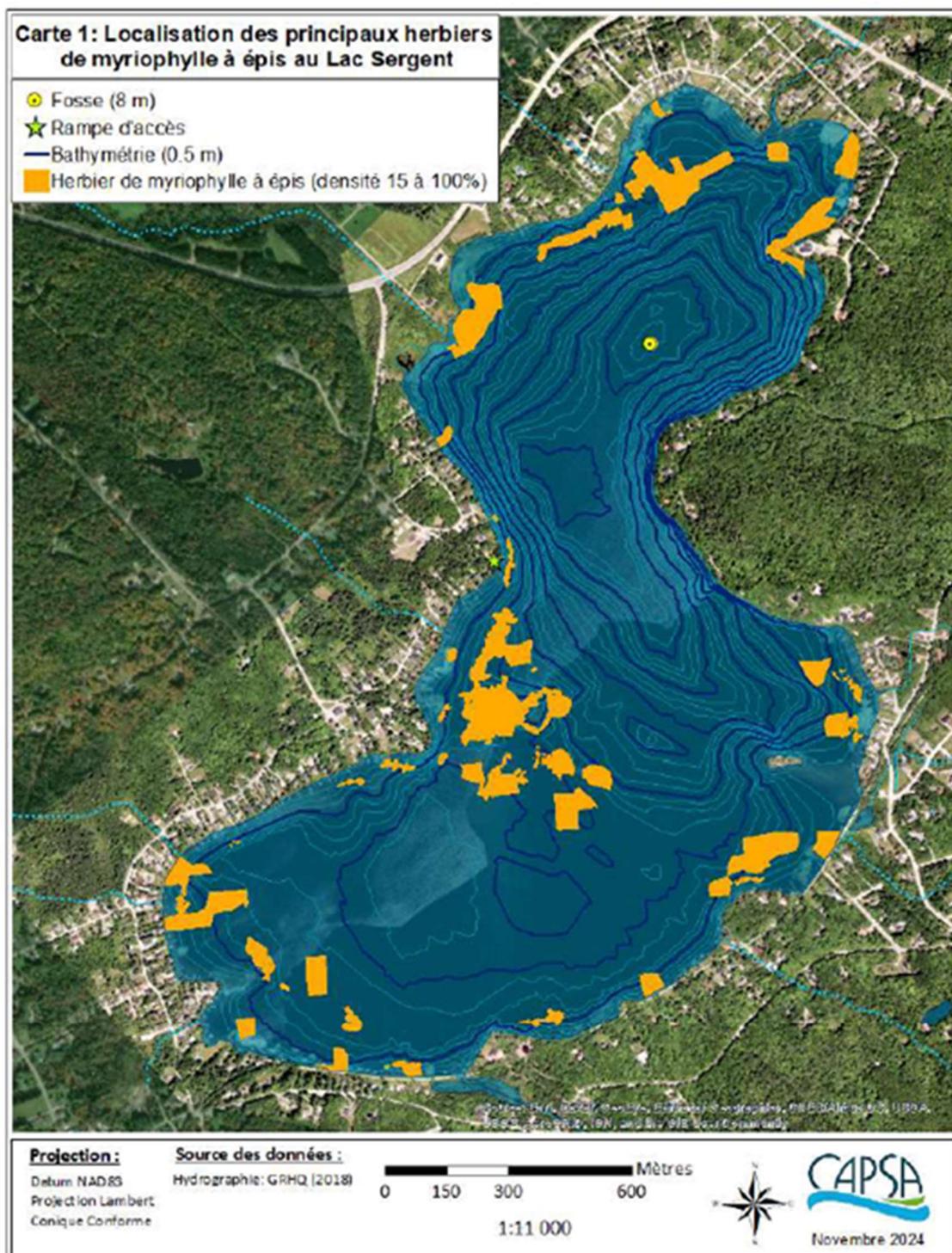
Annuellement la Ville investit environ 75 000\$ en frais pour l'achat et la pose de toile et les services de plongeurs pour procéder au contrôle de la plante. Une trentaine de bénévoles investissent environ 1000 heures chaque année pour la réalisation de ce plan d'action qui permet de couvrir +/- 2 hectares d'herbiers.

Les cartes suivantes indiquent les progrès réalisés à ce jour et les zones de protections requises

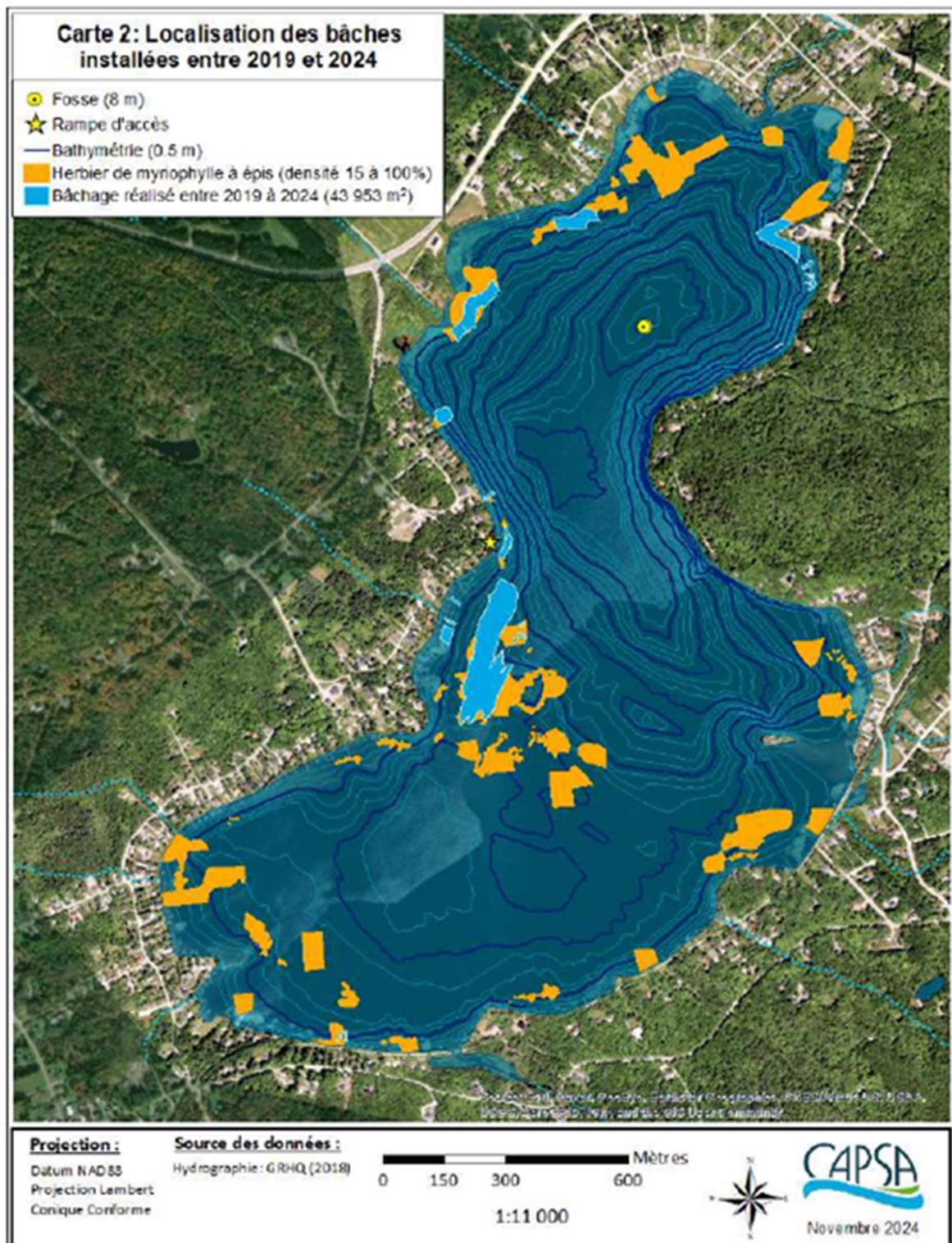
Le myriophylle à épi lorsque présent ne peut être éradiqué entièrement, la demande de restriction s'avère essentielle afin de s'assurer du respect intégral d'une zone de protection afin de permettre le contrôle de la plante et freiner son expansion. On prévoit que la réalisation du plan d'action nécessitera de 6 à 8 ans additionnels pour le bâchage et qu'après cette période, la zone de protection devra être maintenue afin de permettre un arrachage annuel des repousses de celle-ci. La restriction permettant aux autorités municipales d'intervenir par l'émission de constat d'infractions aux navigateurs qui ne veulent pas respecter les zones de protection.

Quant aux embarcations à ballasts pour les activités de surf sur sillage, la profondeur du Lac-Sergent et la topographie du lac font que les zones permettant ce type d'activités sont trop restreintes pour les permettre de façon sécuritaire sans impact pour l'environnement. (voir cartes)

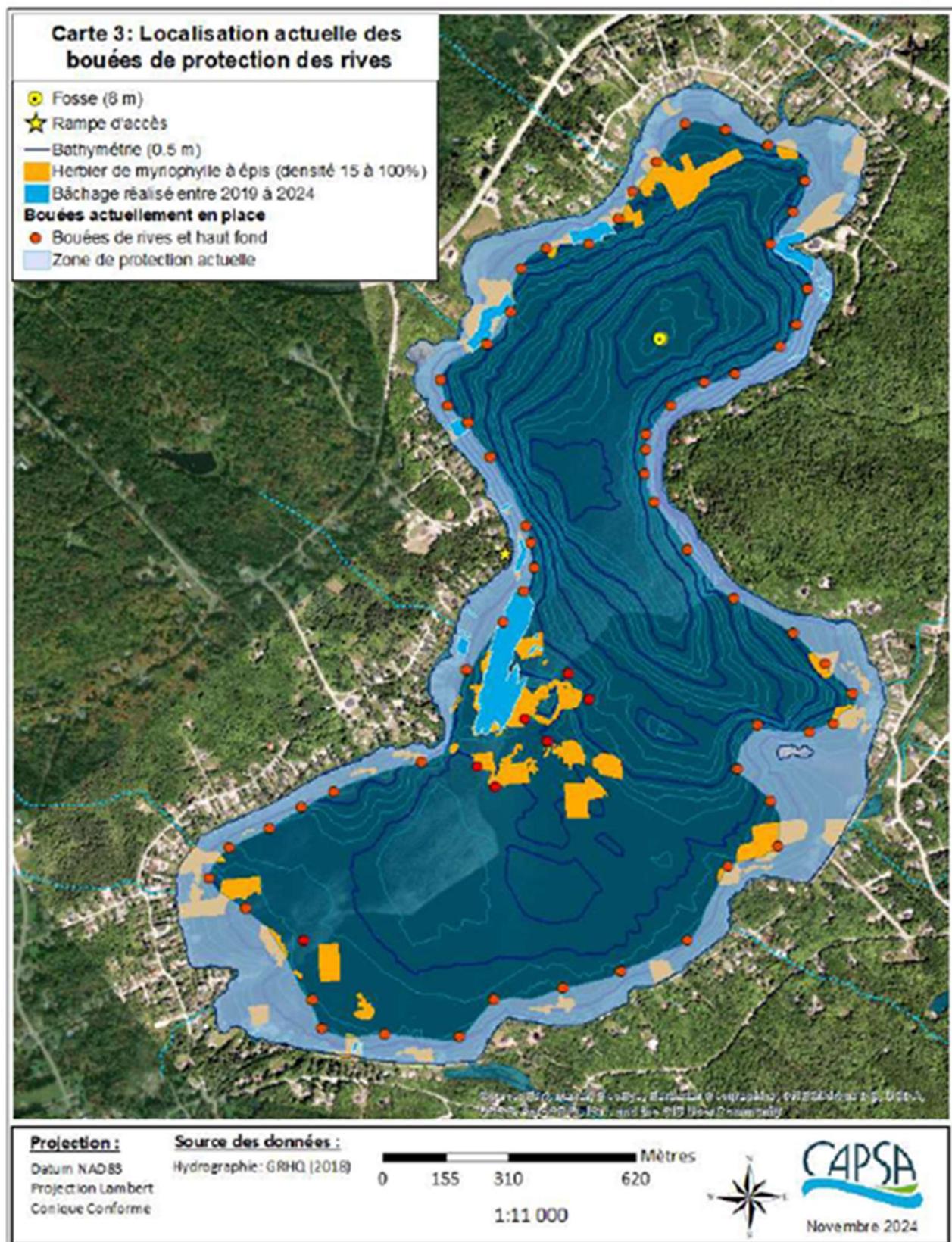
LOCALISATION DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS (2020)



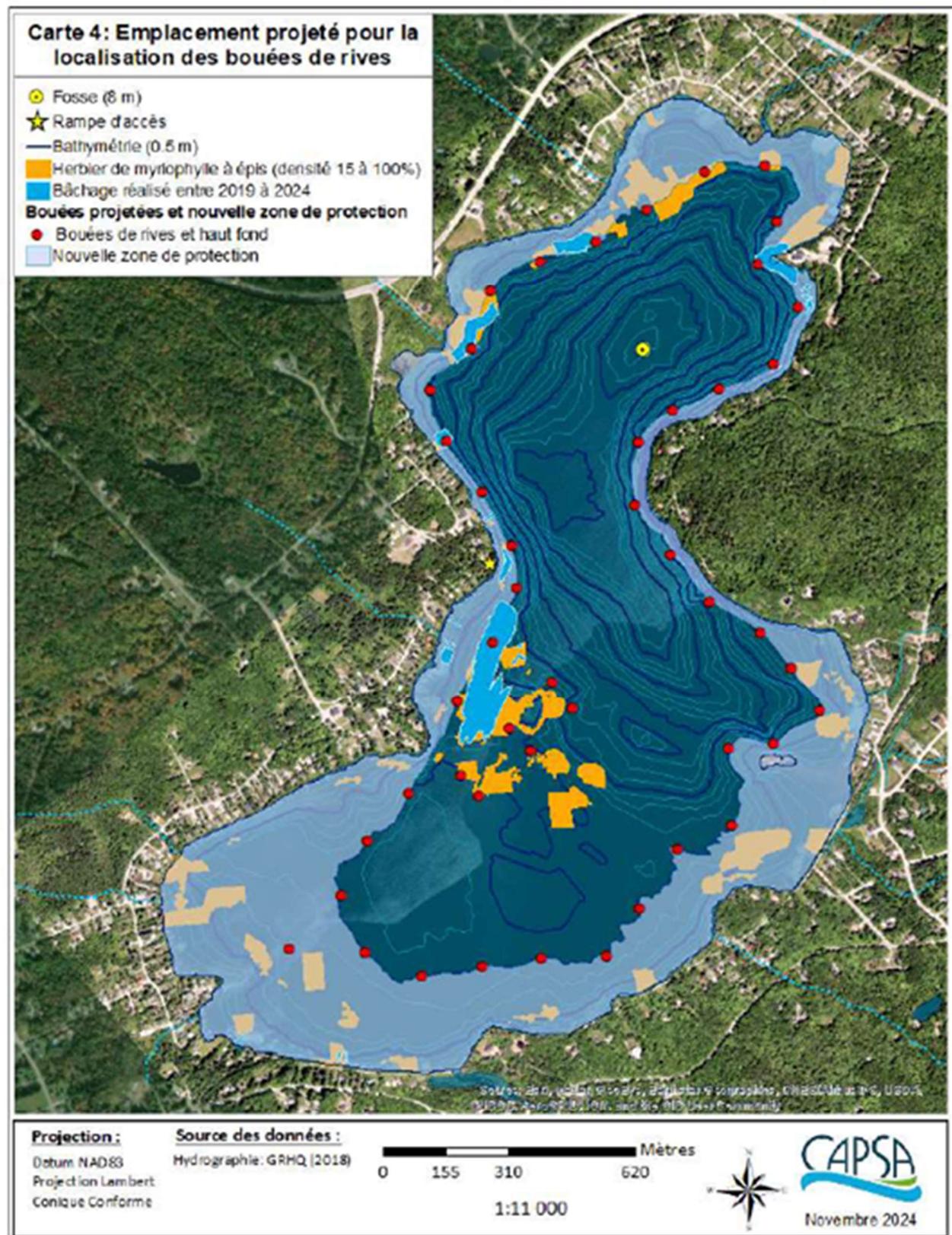
CONTRÔLE PAR BÂCHAGE DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPI (2019-2024)



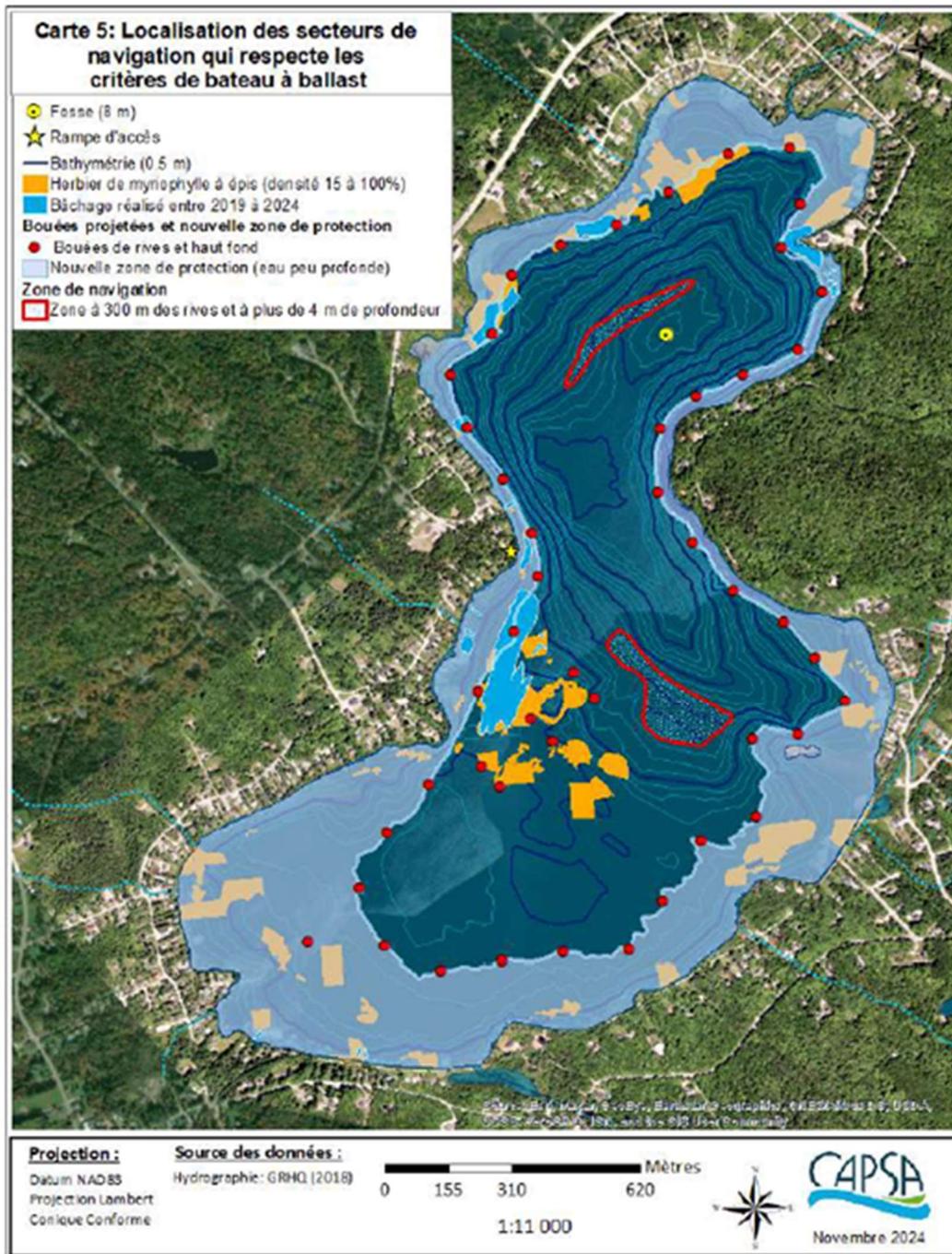
LOCALISATION ACTUELLES DES BOUÉES VS HERBIERS MYRIOPHYLLES À ÉPI



LOCALISATION PROPOSÉES DES BOUÉES VS HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPI



LOCALISATION DES ZONES AYANT UN MINIMUM DE 4M DE PROFONDEUR ET À 300 M RIVES POUR PRATIQUE DU SURF SUR SILLAGE



La zone de restriction réglementaire de Lac-Sergent pour le 10 Km/h à au moins 30 m des rives et 2 m de profondeur est disponible via la carte d'Aide à la navigation du Lac Sergent.

Toutes les bouées de rives seront positionnées avec le GPS de la ville de Lac-Sergent. Elles seront repositionnées aux mêmes endroits à chaque année. La localisation des bouées se retrouve sur la carte d'Aide à la navigation. Il y a environ 49 bouées qui seront installées sur l'ensemble du plan d'eau vs les 70 actuellement en place.